

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 1^{er} mars 2016

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN
A. ETCHEBERRY - S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints)
E. DECOUZ - B. CHAUVET - E. BARTHES - V. GOUTEUX
B. GUERQUIN - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - B. MILCAMPS
A. BOUSSER - F. GUITTON - L. GAULIARD - P. CHARRON
JP. LAURENSON - M. KUNG - L. BERONJA - C. PABON - M. CERAMI

Absents excusés : F. ROGARD (procuration à F. GUITTON) - D. POURCHER - R. SUSS
(procuration à JP. LAURENSON)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 26/01/2016
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES :
 - A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2015
 - B. AFFECTATION RÉSULTATS 2015
 - C. VOTE DES TAUX
 - D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT
 - E. BUDGET PRIMITIF 2016
 - F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION
- OPÉRATION RÉHABILITATION GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHÊNES
 - A. VALIDATION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - B. DÉPOT PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX
- TRAVAUX CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL : AUTORISATION DÉPOT PERMIS DE CONSTRUIRE
- ASSOCIATION OUVERT SUR LA FERME : DÉPOT AUTORISATION DE TRAVAUX
- BAIL EMPHYTHÉOTIQUE AVEC LA SEMCODA SECTEUR DES ACCULATS : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE
- AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR A FEUX DU CERN RD 35 ET ROUTE DE L'EUROPE : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LA COMMUNE
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- NOUVELLE SECTORISATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016
- TAP : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF - ANNÉE 2016

- SIVOM DE L'EST GESSIEN : MODIFICATION DES STATUTS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 26/01/2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN présente au Conseil les derniers projets du CCAS :

- Aide à l'écriture : à l'attention des personnes ayant des difficultés de compréhension de langue française, notamment pour remplir les documents administratifs. 2 bénévoles accueilleront ces personnes 2 fois par mois.
- Jardins familiaux : une conférence aura lieu le 05 mars en collaboration avec le magasin Botanic ; la CCPG procédera également à l'installation de composteurs.

b. Commission Finances – administration générale du 22/02/2016 (M. COIN)

M. COIN expose au Conseil que les points abordés par la Commission feront tous l'objet de délibérations lors de la présente séance.

c. Commission Travaux Bâtiments développement durable du 28/01/2016 (S. RALL)

S. RALL présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- Travaux d'homologation des vestiaires du club de football : installation d'une clôture pour un montant de 4 200 € TTC, avec la possibilité de demander une subvention pour son financement.
- Nouvelle école :
 - présentation du parcours chromatique révisé par les architectes (sols, salles, signalétique),
 - le chantier a été divisé en 4 zones afin de permettre au gros œuvre de continuer,
 - carrelages des sanitaires : un concours a été organisé par le biais des écoles et des centres de loisirs. Les enfants ont fait des dessins qui serviront de modèle pour la décoration des sanitaires.
- Travaux de l'ancienne Mairie de Vésegnin/Centre Eclat : retard dans les travaux (problème de chapes). La livraison est reportée au mois de mai.
Mme la Maire annonce l'ouverture, pour la rentrée scolaire 2016, d'une classe d'unité d'enseignement pour enfants autistes dès 3 ans à l'école maternelle des Grands Chênes.
- Travaux toiture Mairie : le chantier a commencé et devrait être terminé pour mi-mai. Des travaux d'accessibilité sur le bâtiment de la Mairie et ses abords sont également en cours.
- Travaux de clôture, écoles des Grands Chênes : l'entreprise a été sélectionnée. Les travaux seront finalisés pendant les vacances de Printemps.
- Budget 2016 : choix des travaux à planifier pour 2016.
- Point sur la convention GrDF pour l'installation d'antennes sur les bâtiments publics.

d. Commission Travaux voirie du 28/01/2016 (E. IMOBERSTEG)

E. IMOBERSTEG présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

Travaux en cours :

- Route Bellevue : travaux de finition.
- Travaux CCPG route du château : préparation et 1^{er} sondages.
- Allée du château : mise en place de la signalétique.

Voirie :

- Vésegnin : présentation du projet PAE qui aura lieu en 2 temps .
- Chemin des Perrières : les travaux en cours sont effectués par la CCPG.
- Route Bellevue et route du Stade : déploiement des réseaux électriques.
- Route de Ferney et Mategin : mise en place de la fibre optique.
- Piste cyclable route l'Europe : les travaux ont débuté fin décembre.

Plan de déplacement urbain :

- un diagnostic de la circulation a été fait en octobre 2015 et la présentation de différentes pistes d'aménagement a eu lieu en janvier 2016.
- Vidéo-protection : l'appel à candidature a été lancé.

e. Commission Culture du 09/02/2016 (L. ANSELLEM)

Calendrier des événements (de mars à juillet) :

- Semaines jeunesse.
- Cars pour l'art.
- Voyage des aînés, en Camargue au mois d'avril.
- Spectacles musicaux des écoles en mai avec la participation de 250 élèves.
- 2 concerts de musique début juin au parc du château (avec la société musicale Ferney-Voltaire) et à la SPGL (avec l'orchestre symphonique des jeunes du pays de Gex)
- Visites du CERN organisées de juin à décembre en collaboration avec l'office du tourisme.
- Mise en place d'un agenda détachable qui sera joint au journal communal.
- Fête de la musique : le 18/06, elle commencera sur le parvis de la Mairie avec des groupes de jeunes puis une fanfare emmènera le public jusqu'au parc du château où les associations feront des démonstrations. La journée se terminera par un concert de plusieurs groupes de musique.
- Fête nationale : le 13 juillet au parc du château, sur le thème de la lumière, choisi en concertation avec les membres du CMJ. Suite aux feux d'artifice, les Choucas présenteront leur spectacle.
- Cinéma en plein air : le 22 juillet (film Whiplash) et le 26 août (film d'animation Les Pingouins à Madagascar).
- Bilan du marché de Noël :
 - les exposants ont été invités à faire un retour sur l'organisation du marché de Noël 2015 :
 - points forts : le lieu, l'ambiance, la qualité des chalets, la fréquentation, le choix des animations et la qualité de la restauration ;
 - points à améliorer : chalets trop espacés et pas assez nombreux, le manque de décoration et d'un animateur pour orienter le public ; il a également été demandé plus de choix dans la restauration.
 - Budget : 42 000 €.
- Bilan cars pour l'art : bonne fréquentation, à l'exception de la séance du mois de décembre.

f. CMJ du 06/02/16 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente les points abordés lors de la dernière séance du CMJ :

- Commission sécurité : notamment pour la circulation des piétons avec une sensibilisation des habitants plus particulièrement aux abords des établissements scolaires.
- Journée nettoyage : le 28/05.
- Journal municipal.
- Participation aux évènements municipaux et à la fête nationale .
- Projet de liens intergénérationnels.

g. Commission Urbanisme du 24/02/16 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER présente les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- 10 déclarations préalables ont été étudiées, une ayant reçu un avis défavorable ;
- 1 permis de construire pour une maison individuelle a reçu un avis favorable ;
- 1 permis d'aménager modificatif a reçu un avis favorable ;
- 1 demande de certificat d'urbanisme opérationnel a obtenu un avis favorable.

JC. CHARLIER informe de la prochaine réunion de la Commission le 30/03/2016.

Il fait ensuite un point sur le projet de densification douce maîtrisée : plusieurs ateliers ont déjà eu lieu et ont recueilli une très bonne participation de tous les intervenants (DDT, CAUE, CEREMA, propriétaires des zones concernées). A la suite des ateliers, les 1^{ères} conclusions seront rendues afin d'aboutir à des propositions opérationnelles.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une démarche inédite au niveau national, avec un véritable consensus entre la collectivité et les habitants. Elle souhaite que ce processus, au-delà de l'expérimentation, aboutisse à des projets de quartier et à une réelle réglementation pérennisée dans le PLUI.

Elle invite également les propriétaires de la Commune envisageant de vendre leurs parcelles à des promoteurs immobiliers, à attendre l'aboutissement de ce projet.

h) SIVOM réunion du 17/02/2016 (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la dernière réunion du Comité :

- Construction de la cuisine centrale : exonération de pénalité de retard à une entreprise.
- Modification du tableau des effectifs.
- Division d'un logement de l'école Intercommunale.
- Festival du film vert : subventions.
- Modification des statuts.
- DOB et préparation du budget qui sera voté le 16/03. M. COIN ajoute qu'à cette occasion, la réhabilitation de la salle multisports de Préveessin-Moëns a été actée.

5. FINANCES :

A. COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2015

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit à l'unanimité son Président pour la présente délibération : M. Maurice COIN, 2^{ème} adjoint, est élu à l'unanimité.

En préambule, M. COIN présente les excuses de Mme HUARD, trésorière, invitée mais qui n'a pas pu participer.

M. COIN commente les documents, remis à tous les membres du Conseil Municipal, tels qu'ils ont été présentés en commission Finances le 22/02/2016 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2015	CA 2015	
011	Charges à caractère général	2 2249 000.00	1 704 174.35	
012	Charges de personnel	3 190 000.00	2 895 012.02	
014	Atténuation de produits	903 000.00	902 055.00	
65	Autres charges de gestion courante	1 473 870.00	1 471 093.95	
66	Charges financières	185 000.00	103 023.29	
67	Charges exceptionnelles	70 000.00	58 546.86	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 070 870.00	7 133 905.47	
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	286 000.00	276 041.50	
023	Virement section d'investissement	1 672 392.00	0.00	
022	Dépenses imprévues	181 000.00	0.00	
TOTAL DES DEPENSES		10 210 262.00	7 409 946.97	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2015	CA 2015	
70	Produit de gestion courante	424 999.65	418 642.63	
73	Impôts et taxes	4 826 800.00	5 371 584.87	
74	Dotations & subventions	3 468 500.00	3 458 687.17	
75	Autres produits de gestion courantes	125 000.00	150 997.83	
013	atténuation de charges	40 000.00	126 492.29	
77	produits exceptionnels	5 000.00	60 150.90	
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	396.00	396.00	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 890 695.65	9 676 951.69	
002	Excédent antérieur reporté	1 319 566.35	1 319 566.35	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 210 262.00	10 996 518.04	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2015	CA 2015	RAR
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00	8 264.16	
21	Immobilisations corporelles	378 100.00	130 125.57	86 300.00
23	Immobilisations en cours			
	Dépenses d'équipement votées par opération	11 821 530.00	5 169 914.33	1 682 220.00
16	Remboursement d'emprunts	170 480.00	166 079.06	480.00
27	Immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	290 996.00		
040	Opérations d'ordre entre sections	396.00	396.00	
041	Opérations patrimoniales	7 000 000.00	3 388 976.32	
TOTAL DES DEPENSES		19 696 502.00	8 863 755.44	1 769 000.00
D001	Déficit n-1			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		19 696 502.00	8 863 755.44	1 769 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2015	CA 2015	RAR
13	Subventions d'investissement	1 627 608.00	759 576.57	865 000.00
20/21	Immobilisations			
16	Emprunts	6 000 000.00		5 000 000.00
10	Dotations et fonds propres	2 141 459.62	2 217 775.73	0.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 672 392.00		
040	Opérations d'ordre entre sections	286 000.00	276 041.50	
041	Opérations patrimoniales	7 000 000.00	3 388 976.32	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		18 727 459.62	6 642 370.12	5 865 000.00
R001	Excédent n-1	969 042.38	969 042.38	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		19 696 502.00	7 611 412.50	5 865 000.00

Il met en parallèle les chiffres du compte administratif avec ceux issus du compte de gestion établi par Mme HUARD, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

La Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2015.

La Maire revient dans la salle du conseil municipal.

Délibération : le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que présentés (compte administratif et compte de gestion).

B. AFFECTATION RESULTATS 2015

M. COIN présente au Conseil le compte administratif 2015 qui fait ressortir :

• *En section d'investissement*

Total des recettes	:	6 642 370.12 €
Total des dépenses	:	- 8 863 755.44 €
Résultat de l'exercice	:	- 2 221 385.32 €
Excédent d'investissement 2014 reporté	:	+ 969 042.38 €
Résultat de clôture	:	- 1 252 342.94 €
- Dépenses reportées	:	- 1 769 000.00 €
+ Recettes reportées	:	+ 5 865 000.00 €
Restes à réaliser	:	+ 4 096 000.00 €
Soit un résultat cumulé d'investissement	:	+ 2 843 657.06 €

• *En section de fonctionnement*

Total des recettes	:	9 676 951.69 €
Total des dépenses	:	- 7 409 946.97 €
Résultat net de l'exercice	:	+ 2 267 004.72 €
+ Excédent 2014 reporté	:	+ 1 319 566.35 €
Résultat de fonctionnement	:	+ 3 586 571.07 €

M. COIN propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- 1 610 032.94 € à l'investissement (compte 1068) de façon à financer les crédits de paiement 2015 relatifs aux AP/CP non utilisés et qui doivent être réinscrits en 2016 (soit 4 453 690 € - excédent investissement 2015) ;
- le reste, soit 1 976 538.13 €, sera repris en recettes de fonctionnement.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

C. VOTE DES TAUX 2016

M. COIN propose au Conseil municipal de maintenir les taux communaux appliqués en 2015 :

- Taxe d'habitation : 12.42 %
- Taxe foncière bâtie communale : 11.88 %.
- Taxe foncière non bâtie : 39.21 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17.85 %.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT

a. Nouvelle Ecole

M. COIN rappelle au Conseil que par délibération n° 06-06/2013 du 4 juin 2013 il a voté la mise en place d'une autorisation de programme pour la construction du nouveau groupe scolaire sur la zone des Acculats.

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du montant prévisionnel actualisé des travaux, il propose de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

N° AP : AP2013-1 Libellé : Nouvelle école	Dépenses prévisionnelles TTC - Février 2015	Dépenses prévisionnelles TTC - Février 2016
Montant de l'AP	12 000 000.00 €	12 000 000.00 €
Reprise antérieur	12 457.37 €	12 457.37 €
CP 2013	54 681.54 €	54 681.54 €
CP 2014	1 073 577.25 €	1 073 577.25 €
CP 2015	7 000 000.00 €	2 624 655.33 €
CP 2016	3 400 000.00 €	7 775 000.00 €
CP 2017	459 283.84 €	459 628.51 €

Il précise que les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement, la DETR (390 000 €), la dotation territoriale (150 000 €), des participations privées prévues par des PUP (615 000 €) et l'emprunt.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

b. Route de l'Europe

M. COIN rappelle au Conseil sa délibération n° 08-03/2015 du 3 mars 2015 par laquelle il a voté la mise en place d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une piste cyclable route de l'Europe.

Compte tenu des dépenses effectivement réalisées et du montant prévisionnel actualisé des travaux, il propose de modifier la répartition des crédits de la façon suivante :

N° AP : AP2015-2 Libellé : Route de l'Europe	Dépenses prévisionnelles TTC - Février 2015	Dépenses prévisionnelles - Février 2016
Montant de l'AP	822 400.00 €	867 820.00 €
Reprise antérieur (2014)	17 820.00 €	17 820.00 €
CP 2015	100 000.00 €	21 654.00 €
CP 2016	704 580.00€	828 346.00 €

Il précise que les dépenses seront financées par le FCTVA, une subvention du Conseil général (72 150 €), des participations du CERN (250 000 € et 60 000 €), de la commune de Saint Genis Pouilly (15 000 €) et l'autofinancement.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

E. BUDGET PRIMITIF 2016

M. COIN procède à la lecture des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement en les commentant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2015	BP 2016
70	Produit de gestion courante	424 999,65	536 845,00
73	Impôts et taxes	4 826 800,00	5 533 855,00
74	Dotations & subventions	3 468 500,00	3 445 100,00
75	Autres produits de gestion courante	125 000,00	100 000,00
013	atténuation de charges	40 000,00	102 000,00
77	produits exceptionnels	5 000,00	5 265,87
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements subv)	396,00	396,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 890 695,65	9 723 461,87
002	Excédent antérieur reporté	1 319 566,35	1 976 538,13
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 210 262,00	11 700 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2015	BP 2015
011	Charges à caractère général	2 249 000,00	2 030 475,00
	Entretien bâtiment	100 000,00	80 000,00
	Entretien voies et réseaux	244 000,00	205 000,00
012	Charges de personnel	3 190 000,00	3 234 500,00
	Masse salariale	2 905 000,00	2 961 500,00
	Intervenants extérieurs	250 000,00	228 000,00
	Assurance et médecine travail	35 000,00	45 000,00
014	Atténuation de produits	903 000,00	975 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 473 870,00	1 796 000,00
66	Charges financières	185 000,00	200 000,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	5 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 070 870,00	8 240 975,00
022	Dépenses imprévues	181 000,00	150 000,00
023	Virement section d'investissement	1 672 392,00	3 034 025,00
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	286 000,00	275 000,00
TOTAL DES DEPENSES		10 210 262,00	11 700 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Reports	BP 2016
13	Subventions d'investissement	865 000,00	1 698 000,00
	Subvention DETR ou Conseil Départemental	865 000,00	583 000,00
	Participation PUP		650 000,00
	Autres participation (ERDF pour route du Maroc)		65 000,00
	Participation route de l'Europe		400 000,00
16	Emprunts	5 000 000,00	2 400 480,00
10	Dotations et fonds propres	0,00	2 610 032,94
	10222 FCTVA		800 000,00
	10226 Taxe d'Aménagement		200 000,00
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		1 610 032,94
021	Virement de la section de fonctionnement		3 034 025,00
040	Opérations d'ordre entre sections		275 000,00
041	Opérations patrimoniales		8 000 000,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		5 865 000,00	18 017 537,94
R001	Excédent n-1		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 865 000,00	18 017 537,94

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Reports	BP 2016
20	Immobilisations incorporelles		10 000.00
21	Immobilisations corporelles	86 300.00	450 000.00
	Dépenses d'équipement votées par opération	1 682 220.00	11 811 346.00
	BATIMENT	543 482.00	8 670 000.00
	294 Agrandissement GS Grands Chênes	10 000.00	
	304 SPGL vestiaires et salle réception	53 009.00	
	306 Nouvelle école		7 775 000.00
	311 Centre Eclat	282 473.00	150 000.00
	319 Réhabilitation des Grands chênes	40 000.00	420 000.00
	320 Réhabilitation des bâtiments communaux	145 000.00	55 000.00
	326 Réhabilitation CTM	13 000.00	50 000.00
	400 Local stade de Foot		65 000.00
	401 Accessibilité des bâtiments		155 000.00
	TERRAIN	4 400.00	104 000.00
	295 Cimetière : déviation réseaux et mise en confo accessibilité	4 400.00	
	402 City stade		2 000.00
	403 Arbre remarquable		25 000.00
	404 Aménagement parc du château		77 000.00
	VOIRIE	875 174.00	
	291 Aménagements sécuritaires	13 000.00	76 700.00
	293 Viabilisation du Chemin du Clos	5 000.00	
	298 PAE projet Vésegain	503 280.00	
	315 Aménagement chemin des Perrières	8 000.00	600 000.00
	314 Route de l'Europe Piste Cyclable		828 346.00
	318 Route Bellevue	223 000.00	
	325 Voirie diverse	6 000.00	145 000.00
	328 Aménagement Sous le Clos	25 000.00	
	329 Vidéo protection	91 894.00	150 000.00
	331 Accessibilité arrêts de bus		50 000.00
	261 Aménagement Ravoire Sud		40 000.00
	405 Pré de Planche		225 000.00
	406 Aménagement zone Brétigny		55 000.00
	407 Aménagement zone Vésegain/Grands Chênes		148 300.00
	408 Travaux PUP Bretonnière		400 000.00
	RESEAUX	259 164.00	319 000.00
	282 Extension et renforcement réseaux électriques	17 000.00	50 000.00
	284 Modernisation éclairage public		73 000.00
	300 Route de la Fontaine - Enfouissement réseaux	5 700.00	
	313 Eaux Pluviales chemin de la Garenne	96 464.00	
	332 Mise en séparatif EU EP avec CCPG		6 000.00
	333 Assainissement rue du château	140 000.00	30 000.00
	409 Electricité parvis Mairie		50 000.00
	410 Réhabilitation réseaux d'eaux pluviales		100 000.00
	411 Recensement réseau aérien à enfouir		10 000.00
16	Remboursement d'emprunts	480.00	273 000.00
10	Reversement TLE		18 000.00
020	Dépenses imprévues		298 453.00
040	Opérations d'ordre entre sections		396.00
041	Opérations patrimoniales		8 000 000.00
	TOTAL DES DEPENSES	1 769 000.00	20 861 195.00
D001	Déficit n-1		1 252 342.94
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 769 000.00	22 113 537.94

A la lecture des différents chapitres et du détail donné pour chaque opération, M. COIN commente les chiffres.

Les remarques suivantes sont faites :

- Chapitre relatif aux recettes de fonctionnement, ligne 7067, redevances services périscolaires, cantine, transport et TAP : JP. LAURENSON et L. BERONJA constate une augmentation des recettes pour 2016 et parallèlement une dépense effective moindre en 2015. A. ETCHEBERRY explique que les recettes 2015 pour les TAP et les nouveaux tarifs ne concernaient qu'un seul trimestre scolaire (septembre à décembre 2015), les recettes 2016 étant calculées sur une année complète.

- Concernant la CFG : JP. LAURENSON constate qu'il manque 183 000 € de recettes directe pour la Commune, conséquence de la nouvelle répartition entre les Communes et le Département. Bien qu'il ait déjà été expliqué lors du DOB que cette part serait affectée à des projets intercommunaux, il fait remarquer que cela représente une perte pour la Commune. Mme la Maire rappelle que suite à la fin du « saupoudrage », les Communes frontalières ont récupéré 600 000 €. Elle confirme que la partie reversée au Département servira à des projets structurants, tels que la mise en place d'un tramway.

JP. LAURENSON ajoute que, selon lui, le « saupoudrage » persiste toujours dans certaines circonscriptions.

En réponse à l'inquiétude de JP. LAURENSON concernant le logement social, Mme la Maire précise que plus de 50 % des aides au logement du Département sont versées pour le Pays de Gex et le Pays Bellegardien.

- Chapitre relatif aux dépenses d'investissement, opération Vidéo-Protection : JP. LAURENSON précise qu'il est toujours opposé à la mise en place de ce système, qui ne remplacera pas, selon lui, la présence de la Police municipale, notamment à la sortie des écoles.

Mme la Maire précise que la sécurité publique ne se limite pas en effet à la vidéo protection, mais ce système, en complément de la police municipale, d'opérations telles que « Tranquillité vacances » ou encore la participation citoyenne, permettra d'améliorer la sécurité des habitants. Elle confirme qu'il n'est pas envisagé de supprimer la police aux écoles, mais qu'une expérimentation temporaire est en cours durant la pause méridienne uniquement, afin de permettre une présence de ces agents sur d'autres secteurs.

JP. LAURENSON souhaite également savoir pourquoi la Commune ne s'est pas associée avec Ferney-Voltaire pour mettre en place ce dispositif. Mme la Maire répond que les Communes se sont concertées, cependant il s'avère que la mutualisation n'est pas envisageable, en application des pouvoirs propres de Police du Maire.

JP. LAURENSON s'interroge sur l'emplacement du poste de supervision. Mme la Maire confirme qu'il se situera dans un bâtiment communal. Elle précise enfin que les membres du Conseil seront régulièrement informés des avancées de ce projet.

- Concernant le financement de l'école : JP. LAURENSON regrette que la part de fonds propres ne soit pas plus importante, afin de réduire le recours à l'emprunt. Il remarque que les emprunts pour la nouvelle école ont fait évoluer le taux d'endettement sur la Commune de 450 € à 1 400 € par habitant. M. COIN précise que si le taux d'endettement a en effet augmenté, celui-ci reste inférieur à la moyenne régionale et au niveau de la moyenne nationale. Il ajoute que cette situation, qui plus est temporaire, est la conséquence de la construction du nouveau groupe scolaire.

- Concernant les travaux :

- Opération « réhabilitation école des grands Chênes : S. RALL précise que la

Commission a fait le choix de réaliser les travaux des bâtiments communaux dans leur globalité.

- Opération aménagement du parc du château : L. ANSELLEM précise qu'il s'agit de mettre en place des WC permanents et des aménagements et éclairages pour les manifestations.

Mme la Maire rappelle que ce budget a été établi sans augmentation des impôts locaux, malgré la baisse de la dotation. Elle ajoute que les élus et les services ont travaillé de pair afin de donner la priorité aux investissements tout en contenant les dépenses de fonctionnement et de personnel.

M. COIN remercie le personnel de la Direction des Finances de la Commune : Marie-Pierre MARTINELLI, Houaïda LAHBIB et Manon CONSALVI, pour le travail accompli dans la préparation du budget, ainsi que le Directeur Général des Services.

Il procède au vote global en fonctionnement et par opération en investissement.

Il invite les membres du Conseil municipal à approuver le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 11 700 000 €.
- Section d'investissement : 23 882 537.94 € (reports inclus).

Délibération : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif, sauf :

- **recettes de fonctionnement : 4 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, et L. BERONJA) et 24 voix pour,**
- **dépenses d'investissement :**
 - **opération 319 « réhabilitation des Grands Chênes » : 2 abstentions (JP. LAURENSON et R. SUSS) et 26 voix pour,**
 - **opération 329 « vidéo protection » : 4 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, et L. BERONJA), et 24 voix pour.**

F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN propose au Conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission finances du 22/02/2016 :

NOM ASSOCIATION	Demande	Montant	Objet
ALFA3A	202 914.84 €	202 914.84 €	Subvention de fonctionnement
APPM	2% masse salariale soit 50 784 €	45 000 €	Subvention de fonctionnement

M. COIN précise que les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention d'une durée d'une année.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide de verser les subventions précitées ;**
- **mandate la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention à intervenir avec l'APPM ainsi que tous documents afférents ;**
- **précise que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.**

6. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEO-PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

E. IMOBERSTEG expose au Conseil que la Commune de Prévessin-Moëns, dans le cadre de sa politique de prévention de la sécurité des personnes et des biens, souhaite mettre en place un dispositif de vidéo protection sur certains espaces publics de la ville.

Il explique que le dispositif envisagé, faisant l'objet d'une demande d'agrément en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture de l'Ain, poursuit les objectifs suivants :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords.
- La prévention des actes délictueux ou des incivilités à l'égard des personnes.
- La constatation des infractions aux règles de la circulation.

Il précise que le système de vidéo protection permettra en outre de donner les moyens aux autorités compétentes de reconnaître ou d'identifier dans la mesure du possible, des auteurs de troubles, aux fins d'y donner la suite qu'il convient.

Les images enregistrées par ce système seront centralisées dans le poste central de supervision situé dans un bâtiment municipal.

Les images qui seront enregistrés 24h/24 et pendant la période maximale définie par l'autorité compétente, à savoir 15 jours (Art R252-3 du Code de la Sécurité Intérieure), ne pourront être visualisées que par des fonctionnaires habilités de Police Nationale ou de Gendarmerie, par leur hiérarchie, et par des agents territoriaux habilités munis de codes d'accès hiérarchisés.

E. IMOBERSTEG ajoute qu'afin de répondre à ces objectifs, un diagnostic d'implantation a été réalisé par un cabinet spécialisé et a permis de déterminer 21 points du territoire communal susceptibles de recevoir une caméra de vidéo protection.

Ce diagnostic a été élaboré en prenant en compte les éléments suivants :

- le diagnostic de sûreté réalisé par le référent Sûreté de la Gendarmerie Nationale ;
- une concertation avec le Référent Vidéo Protection de la Gendarmerie Nationale ;
- en lien avec le service de Police Municipale, l'inventaire des lieux, de la nature et de la qualification des troubles, dégradations et incivilités observés ;
- les contraintes naturelles et urbanistiques.

Parmi l'ensemble des sites recensés, il propose pour 2016 de retenir 11 emplacements et de les équiper d'un dispositif de vidéo protection raccordé à un Poste Central de Supervision à créer.

Le coût d'installation du poste Central de Supervision ainsi que des 11 caméras est estimé à 141 470 € HT, inscrit au BP 2016, et pour lequel l'appui financier de l'Etat est sollicité selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Salle Technique		ETAT	
matériel d'exploitation	26 900	35%	49 514
sécurisation (porte + alarme)	2 700	(DETR-FIPD)	
meublier et poste d'exploitation	2 800		
Coffret technique Brétigny	6 400	COMMUNE	
Main d'œuvre	9 570	65%	91 956
Caméras: 11 unités	93 100	(Autofinancement)	
coût moyen unitaire: 8463,6€ HT			
Total HT	141 470	TOTAL HT	141 470

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution du montant optimum de subvention dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.

7. OPÉRATION RÉHABILITATION GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHÊNES

A. VALIDATION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

S. RALL expose au Conseil que le groupe scolaire des Grands Chênes doit faire l'objet d'un important programme de travaux visant principalement :

- à réhabiliter un équipement vieillissant, objet de nombreuses maintenances curatives et d'urgence et coûteux en frais de fonctionnement,
- rendre l'équipement le plus accessible à tous,
- renforcer la sécurité d'un bâtiment, très fortement fréquenté et soumis à un flux permanent de personnes extérieures, et mieux contrôler les accès.

Elle précise que l'opération consiste en :

- la réfection de la toiture (isolation, étanchéité, zinguerie...),
- la reprise des réseaux d'eau, de chauffage et d'assainissement, et la création d'un accès technique au vide-sanitaire,
- le remplacement des 130 m linéaires de ponton en bois (soit environ 280m²) vétuste et glissant, par un cheminement en béton désactivé,
- la mise en place d'un contrôle d'accès avec vidéo-portiers aux trois entrées principales (maternelle, élémentaire et ALSH) et changement des menuiseries extérieures de 5 portes.

S. RALL ajoute que le coût global de l'opération est estimé à 330 000 € HT, inscrits au BP 2016, et pour lequel l'appui des partenaires financeurs est sollicité, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Isolation et reprise toiture	200 000 €	Etat (Appel à projets - FSIL)	132 000 € (40 %)
Reprise réseaux eaux et création accès sécurisé vide-sanitaire	40 000 €	Etat (DETR)	66 000 € (20 %)
		Conseil Départemental	66 000 € (20 %)
Accessibilité : reprise ponton d'accès	60 000 €	Commune (autofinancement)	66 000 € (20%)
Sécurité et contrôle d'accès : 5 portes, centrale téléphonique et 3 vidéo-portiers	30 000 €		
TOTAL	330 000 €	TOTAL	330 000 €

S. RALL précise que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Mars à Juin : phase d'études et de choix des entreprises.
- Mi-Juillet : démarrage de chantier.
- Durée des travaux : 8 à 12 mois.

Délibération : par 2 abstentions (JP. LAURENSEN et R. SUSS) et 26 voix pour, le Conseil municipal :

- *approuve le lancement de cette opération, le programme et le plan de financement présentés,*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour solliciter toutes subventions possibles auprès des différents partenaires financeurs.*

B. DÉPOT PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX

S. RALL expose au Conseil que les travaux de réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes, ainsi que l'aménagement d'un parking sur la parcelle communale jouxtant le groupe scolaire, nécessitent des autorisations au titre des codes de l'Urbanisme et de la Construction.

JP. LAURENSEN explique qu'il préférerait laisser la parcelle communale telle quelle plutôt que d'y construire un parking. Mme la maire rappelle le problème de

stationnement récurrent aux abords de l'école et de la salle G. Laverrière, notamment lors des manifestations qui y sont régulièrement organisées.

Délibération: par 5 voix contre (JP. LAURENSEN, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA et C. PABON) et 23 voix pour, le Conseil municipal :

- *mandate Madame la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour déposer et signer le permis de construire dans le cadre des travaux précités ;*
- *mandate Madame la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.*

8. TRAVAUX CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL : AUTORISATION DÉPOT PERMIS DE CONSTRUIRE

JC. CHARLIER, adjoint délégué à l'urbanisme, expose au Conseil que dans le cadre de la mise en sécurité des bâtiments du Centre Technique Communal au regard du code du Travail, des travaux devront être effectués, consistant en :

- la création d'escaliers sur les façades nord-est des bâtiments de la menuiserie et de la ferme ;
- le remplacement du portail de l'accès principal ;
- la création d'un portail, portillon et mise en place d'une clôture de l'accès secondaire situé côté arrière-cour.

Il précise que ces travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Délibération: à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour déposer et signer le permis de construire dans le cadre des travaux précités.

9. ASSOCIATION OUVERT SUR LA FERME: DEPOT AUTORISATION DE TRAVAUX

JC. CHARLIER rappelle au Conseil la décision n° 013/2015 de Madame la Maire, prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal, par laquelle un bail de location a été conclu entre l'Association OUVERT SUR LA FERME et la Commune, sur une partie des parcelles communales cadastrées section AD n° 11 - 12 et 13 (secteur école des Grands Chênes).

Il explique qu'afin de permettre à l'Association d'installer un abri, une autorisation d'urbanisme sur ces parcelles communales doit être déposée.

Délibération: à l'unanimité, le Conseil municipal mandate Madame la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour déposer et signer l'autorisation d'urbanisme sur les parcelles précitées.

10. BAIL EMPHYTHÉOTIQUE AVEC LA SEMCODA SECTEUR DES ACCULATS : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE

JC. CHARLIER rappelle au Conseil sa délibération n° 05/06-2015 du 02 juin 2015 par laquelle il a autorisé la signature d'un bail emphytéotique avec la SEMCODA, en vue de la réalisation d'un programme de 14 logements collectifs sur un terrain propriété de la Commune, secteur des Acculats, à proximité de la nouvelle école.

Il explique au Conseil qu'aucune servitude n'ayant été prévue dans le bail initial, la Commune et la SEMCODA ont convenu d'un commun accord l'institution d'une servitude de 2 mètres en limite de parcelle, côté collègue, afin de laisser la possibilité à la Commune de réaliser, dans le futur, un cheminement piéton pour accéder à la nouvelle école.

JP. LAURENSEN indique qu'il serait opportun d'avoir une servitude plus large afin de permettre également, dans le futur, la création d'une piste cyclable. Mme la Maire confirme que cette possibilité sera étudiée.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *autorise Madame la Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, à ajouter la servitude précitée dans l'acte authentique ;*
- *précise que ces travaux seront à la charge de la Commune et devront faire l'objet d'une acceptation préalable de la SEMCODA.*

11. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR A FEUX DU CERN RD 35 ET ROUTE DE L'EUROPE : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LA COMMUNE

E. IMOBERSTEG expose au Conseil municipal que le Conseil Départemental de l'Ain envisage d'aménager le carrefour à feux présent entre la RD 35, la route de l'Europe et l'entrée du CERN (site de Prévessin), sur le territoire de la Commune, afin d'augmenter sa capacité.

Il précise que la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par le Département de l'Ain.

Il explique que cet aménagement comprendra des feux de signalisation tricolores sur mâts, des feux de signalisation tricolores sur potence, un ensemble de signalisation de passages piétons autorisés, un ensemble de signalisation de passages cycles autorisés, des boucles de feux sur chaussée, un ensemble de câbles de liaison entre tous les équipements et une armoire de commande équipée et raccordée à un compteur électrique indépendant.

E. IMOBERSTEG ajoute qu'à cet effet, il y a lieu de passer une convention avec le Conseil Départemental de l'Ain, jointe à la présente délibération, précisant notamment les modalités administratives et financières d'entretien, d'exploitation et de maintenance du dispositif de feux tricolores, d'occupation du domaine public et les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Concernant les charges d'entretien et de maintenance, il précise que :

- L'abonnement électrique destiné à alimenter l'ensemble du dispositif de feux tricolores sera ouvert au nom de la Commune qui prendra en charge les frais de consommation électrique dès la mise en service.
- Les charges d'entretien et de maintenance seront assurées, pendant une durée d'un an après la mise en service, par le Département de l'Ain.

E. IMOBERSTEG explique que cette 1^{ère} année permettra la mise en service, les réglages et les différentes interventions à effectuer afin d'obtenir un flux optimum de trafic.

- Au-delà de la première année de fonctionnement, l'entretien et la maintenance du dispositif de feux tricolores seront transférés à la Commune de Prévessin-Moëns qui prendra alors en charge la gestion et le financement de l'entretien, de l'exploitation et de la maintenance des équipements.

A la question de JP. LAURENSEN sur la raison de laisser à la Commune la charge de l'entretien et de la maintenance d'un dispositif situé sur une route départementale, Mme la Maire répond que cette répartition est identique à celle habituellement appliquée dans les conventions d'aménagement pour les autres Communes du Département.

Délibération : par 3 abstentions (JP. LAURENSEN, M. KUNG et R. SUSS) et 25 voix pour, le Conseil municipal :

- *approuve la convention à intervenir avec le Département jointe à la présente délibération ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.*

12. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15/03/2016

B. FRAMMERY expose au Conseil qu'il y a lieu de réorganiser certains services et propose les modifications suivantes :

A. CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{EME} CLASSE 17.5H/SEMAINE - SERVICE URBANISME

B. FRAMMERY explique qu'afin de renforcer le service urbanisme, il propose la création d'un poste d'agent administratif à 17h30 / semaine sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Il précise que ce poste sera pourvu par l'agent d'accueil polyvalent qui exerçait jusqu'à présent à mi-temps au service urbanisme et à mi-temps au service accueil/état civil.

Un agent d'accueil polyvalent sera recruté afin de procéder au remplacement du mi-temps accueil/état civil, avec une polyvalence entre l'accueil général, le guichet famille, l'état civil et l'accueil du public à la bibliothèque.

B. TRANSFORMATION POSTE EMPLOI D'AVENIR SERVICES TECHNIQUES EN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE 35H/SEMAINE - AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

B. FRAMMERY explique au Conseil que depuis la démission en août 2015 de l'agent occupant un poste d'emploi d'avenir aux services techniques, aucune candidature éligible à ce type de poste et correspondant aux attentes de la collectivité n'a été reçue.

Afin de répondre aux besoins du service, il propose de transformer ce poste en emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps complet, sur le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *accepte les propositions précitées,*
- *modifie en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 15 mars 2016.*

B. FRAMMERY rend compte ensuite de l'utilisation de l'autorisation donnée à Mme la Maire par délibération du 05/05/2015, pour recruter du personnel par voie contractuelle : depuis le 6 mai 2015, 8 personnes ont été embauchées pour des durées allant de une semaine à 8 mois, dont 7 pour des besoins saisonniers et 1 pour accroissement temporaire d'activité.

13. NOUVELLE SECTORISATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que la nouvelle école, qui sera mise en service à la prochaine rentrée scolaire avec une ouverture prévue de 7 à 8 classes, impose à la Commune une refonte de sa carte scolaire, pour laquelle elle est pleinement compétente. Elle précise qu'en application du Code de l'Education, la décision d'affectation s'impose aux familles.

Elle explique qu'un travail avec les directions d'école a été engagé depuis plusieurs mois pour le redécoupage des secteurs scolaires, prenant en compte :

- les effectifs actuels des écoles et la nécessité de les répartir avec équilibre dans chacune des écoles,
- les secteurs les plus densément peuplés et les programmes immobiliers à venir,
- la cohérence géographique et les logiques de déplacement,
- les accès en mode doux.

Après avis favorable de la commission scolaire et présentation d'un projet de carte scolaire en réunion publique du 10/02/2016, elle propose de redéfinir la sectorisation scolaire en 4 secteurs (un pour chaque école), conformément à la carte et la sectorisation scolaire par rue jointes à la note de synthèse envoyée aux membres du Conseil.

Elle précise que toutes les dérogations actuellement en cours seront supprimées.

La règle restera l'application stricte de la carte scolaire ; les demandes de dérogation seront étudiées en commission Dérogations (Commission Scolaire et directeurs d'école).

Concernant le parcours du bus scolaire, JP. LAURENSON considère que certaines rues ne sont pas correctement desservies.

Il remarque qu'une partie du secteur de l'école Intercommunale est transférée sur la nouvelle école (Prieuré), il s'inquiète de ce que la Commune envisage de faire avec cette école qu'elle finance pour partie.

A. ETCHEBERRY répond que l'objectif de cette nouvelle sectorisation était de réduire les effectifs surchargés dans certaines écoles, la maternelle de l'école Intercommunale se trouvant dans une telle situation. Mme la Maire ajoute que la Commune veillera dans tous les cas à ce que la participation de la Commune à cette école reste proportionnelle au nombre de places dont elle dispose.

Délibération : le Conseil municipal, par 5 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA et M. CERAMI) et 23 voix pour,

- *approuve la sectorisation scolaire des écoles de la Bretonnière, des Grands Chênes, de la nouvelle école et de l'Intercommunale, applicable à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'Adjointe ayant reçu délégation, pour déroger à la sectorisation sur critères de dérogation ou sur présentation de situation particulière.*

14. TAP : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF - ANNEE 2016

A. ETCHEBERRY, rappelle au Conseil ses délibérations n° 05-10/2014 et n° 08-04/2015, par lesquelles il a autorisé la signature d'une convention avec la CAF, qui apporte son soutien financier à l'organisation des TAP par le versement de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs.

Elle explique que la convention ayant pris fin le 31/12/2015, elle propose de signer une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2016.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, à intervenir entre la Commune et la CAF ;*
- *mandate Madame la Maire pour la signer, ainsi que tous documents y afférents.*

15. SIVOM DE L'EST GESSIEN : MODIFICATION DES STATUTS

M. COIN expose au Conseil que par délibération du 17/02/2016, le comité du SIVOM a procédé à la modification de ses statuts afin de rééquilibrer la représentation de ses Communes membres.

Il explique que le comité a ainsi décidé d'augmenter le nombre de représentants de la Commune de Prévessin-Moëns de 7 à 9, et donc le nombre de représentants total au SIVOM de 23 à 25.

Il présente la nouvelle répartition proposée :

	Répartition population	Répartition des représentants avant modification	Nouvelle répartition des représentants selon proposition
Ferney-Voltaire	43,79 %	47,83 %	44 %
Ornex	20,35 %	21,74 %	20 %
Prévessin-Moëns	35,9 %	30,43 %	36 %

M. COIN précise que les Conseils municipaux de chaque commune membre sont appelés à délibérer à leur tour afin d'approuver la modification précitée. Il ajoute que suite à l'approbation des Communes, un arrêté préfectoral sera pris et le Conseil municipal pourra élire les 2 nouveaux délégués de la Commune de Prévessin-Moëns.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVOM portant le nombre de représentants de la Commune de Prévessin-Moëns à 9 et le nombre de représentants au SIVOM à 25.

16. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 31/12/2015 avec la société NÉRA PROPRETÉ : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux, pour un montant de 4 477.68 € TTC.
- Contrat du 21/01/2016 avec la société GAILLARD AUTOMATISMES : Achat d'un portail automatisé pour la ferme communale, pour un montant de 12 808.80 € TTC.
- Contrat du 20/01/2016 avec la société FOREZ-BENNES HYDRO SAS : Achat d'un caisson sur berce ordures ménagère, pour un montant de 5 280 € TTC.
- Contrat du 23/02/2016 avec la société EUROPE FERMETURES : Pose moteurs et récepteurs volets roulants à l'école de la Bretonnière, pour un montant de 7 582.20 € TTC.
- Contrat du 23/02/2016 avec la société EUROPE FERMETURES : Pose de volets roulants aux Grands Chênes, pour un montant de 6 258.00 € TTC.

17. DIVERS

Mme la Maire présente les remerciements des associations suivantes, pour le versement d'une subvention par la Commune :

- MFR d'éducation et d'orientation PONT-DE-VEYLE.
- Ecole de Musique de Gex.
- Association Terre Réfractaire/Radio Zones
- L'Equipe d'Entraide du Pays de Gex.

La séance a été levée à 23h15.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 5 avril 2016 à 20h30